

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, le mardi 25 juin 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 3 juin 2002 du port autonome de Marseille, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 25 juin 2002 dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, pour émettre un avis sur les opérations de dragage du terminal à conteneurs de Fos et dans le cadre de la préparation du projet d'extension des capacités de Fos conteneurs.

La commission était composée de :

MM	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Nicolas Udrea, administrateur de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, représentant le directeur départemental délégué des Bouches du Rhône	Membre de droit
	Alain Paoletti (pilotage)	Membre temporaire
	Jacques Peters (remorquage)	Membre temporaire
	Denis Quesnel (navigation de commerce)	Membre temporaire
	William Tillet (pêche)	Membre temporaire
	Jacques Champoléon (plaisance)	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Joseph Moysan	Capitaine de port
Jean-Luc Loumes	Directeurs des opérations et terminaux à marchandises de Fos
Mylène Glot	P.A.M. Service des investissements
Jacques Chaubet	Patron pêcheur
Roland Landi	Pêcheur plaisancier
Jean-Marc Raybaud	Pêcheur plaisancier
Jean-Michel Bocognano	Service aménagement de Fos

La visite du site de Fos a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par Mr Bocognano.

Le président, après avoir remercié Mr Bocognano pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit :

- de l'adaptation du terminal actuel pour l'accueil de porte-conteneurs de 14,5 m de tirant d'eau admissible (1^{ère} phase),
- et de l'aménagement de nouvelles infrastructures intitulées Fos2XL dans le prolongement Nord de la darse pour l'accueil de porte-conteneurs de 16 m de tirant d'eau (2^{ème} et 3^{ème} phases).

Les travaux de dragage prévus sont décrits dans le dossier de présentation du projet joint à la convocation de la grande commission nautique.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour les travaux décrits dans le dossier de présentation joint à la convocation, rédigé par le port autonome de Marseille, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

Le projet est présenté par Mr Bocognano. Il comporte 3 phases :

- en 2003 (8 mois) : approfondissement du chenal à 18 m et du bassin au droit du terminal à conteneurs actuel à 17 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 14,5 m ;
- en 2006 (6 mois) : approfondissement du bassin situé au droit de la zone prévue du futur terminal (Fos 2XL) à 17 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 14,5 m au droit du quai de Fos 2XL ;
- en 2006-2007 (7 mois) : approfondissement de l'ensemble situé au droit du terminal à conteneurs existant et du futur terminal Fos 2XL à 18,5 m et du chenal à 19,5 m pour atteindre un tirant d'eau admissible de 16 m au droit du quai de Fos 2XL.

SYNTHESE DES DEBATS

Le projet a donné lieu à peu de débat.

Le représentant des pilotes a apprécié d'avoir été associé au projet dès le début, notamment pour l'étude de trajectographie des navires entrant et sortant de la darse. Il juge très souhaitable l'installation d'un alignement dans l'axe du chenal d'accès à la darse.

Le président demande aux représentants des petites embarcations (remorquage, lamanage, ...) si la vague d'étrave engendrée par la vitesse importante que devront conserver les gros navires par conditions difficiles (vent fort) peut présenter un danger. Les participants estiment que ces conditions sont rares et que des précautions sont alors prises (allant jusqu'à l'arrêt des opérations si besoin). De plus, aucune embarcation n'est installée à poste fixe dans la darse, où elles ne stationnent que pendant leurs opérations.

Le représentant des pêcheurs professionnels et dans une moindre mesure ceux des plaisanciers pêcheurs, indiquent leur refus du site de clapage en reconnaissant que leur revendication est hors du cadre de la grande commission nautique. Ils n'ont cependant aucune objection quant à l'aspect nautique du projet. Que le dépôt des produits de dragage se fasse sur le site proposé ou ailleurs ne pose aucun problème de croche éventuelle étant donné la taille des rejets ; il n'y a aucune nécessité de balisage du site.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 25 juin 2002 dans les locaux du port autonome de Marseille, à Fos, pour émettre un avis sur le projet de dragages du terminal à conteneurs de Fos.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- il est souhaitable d'installer un alignement pour le chenal d'entrée vers la darse 2,
- une information sur les opérations de dragage (trajets des navires de clapage) auprès des plaisanciers est souhaitée.

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Michel Even

Nicolas Udrea

Alain Paoletti

Jacques Peters

Denis Quesnel

William Tillet

Jacques Champoléon